

Concept de protection pour les cours aquatiques dès septembre 2021

Version : septembre 2021
Auteur : Delfine Francillon

Nouvelles conditions cadres

Dès septembre 2021, l'école de natation reprend ses cours de natation avec des groupes organisés par session. On parle de contact étroit lorsque des personnes restent longtemps (plus de 15 minutes), ou de manière répétée, à une distance de moins de 1,5 mètre les unes des autres, sans mesure de protection.

Etant donné que nous avons des groupes réguliers, le pass n'est pas obligatoire.

Les cinq principes suivants doivent être respectés lors des cours :

1. Pas de symptôme pendant les cours

Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont PAS autorisées à participer aux cours. Elles doivent rester à la maison, voire être isolées et contacter leur médecin.

2. Garder ses distances

Lors du trajet aller, de l'arrivée dans l'installation sportive, dans les vestiaires, lors des discussions, lors de la douche, après l'entraînement et lors du trajet retour – dans ces situations ou d'autres similaires, gardez encore une distance de 1,5 mètre avec les autres personnes et renoncez aux poignées de main ou « high five ». Lorsque la distance ne peut être garantie, il est nécessaire de porter un masque ou d'installer une séparation appropriée. Les contacts corporels sont seulement autorisés, dans tous les sports, au moment du cours à proprement parler.

3. Se laver soigneusement les mains

Le fait de se laver les mains joue un rôle clé en matière d'hygiène. Il est donc important de se laver les mains avec du savon, avant et après l'entraînement, pour se protéger soi-même et son entourage.

4. Etablir des listes de présence

Sur demande, les contacts étroits doivent pouvoir être attestés aux autorités sanitaires pendant 14 jours. Afin de simplifier le traçage des personnes, l'école de natation tient des listes de présence pour tous les cours. La personne responsable du cours est chargée de tenir une liste exhaustive et exacte ainsi que de la remettre à la personne responsable du plan coronavirus (voir point 5). L'école de natation est libre de décider de la forme sous laquelle il souhaite tenir ces listes (par exemple : doodle, application, Excel, etc.).

5. Désigner une personne responsable au sein du club

Chaque organisation qui prévoit de reprendre les cours doit nommer un(e) responsable du plan coronavirus. Cette personne est chargée de veiller à ce que les règlements soient respectés. Dans notre école, il s'agit de Delfine Francillon. Si vous avez des questions, veuillez écrire à aqua@delfinee.com.

6. Prescriptions spécifiques

Cours Delfinautonomie (enfants dès 4 ans) : les parents sont autorisés à changer leur enfant s'ils ne peuvent le faire seuls avec obligation de porter un masque, mais quitteront le vestiaire rapidement. Ne pourront entrer dans l'enceinte de la piscine uniquement les enfants qui suivent le cours. Les parents récupéreront les enfants après la douche. Si les enfants sont suffisamment indépendants, ils devront se changer seuls et retrouveront leurs parents à l'extérieur des vestiaires. Ceux-ci devront quitter les lieux rapidement pour laisser la place aux participants suivants.